ESPACE MAILISO

PROJET PEDAGOGIQUE ALSH CHENE AU LOUP

Sommaire

1 PREAMBULE 3

2 PRESENTATION DES 3 ALSH ENFANCE 3

2.1 Le public **4**

2.2 Les horaires d'accueil **4**

2.3 L'équipe d'encadrement **5**

2.4 Les modalités de participation **6**

3 LES ACTIVITES 7

4 LA VIE QUOTIDIENNE 7

5 CIRCULATION DE L'INFORMATION 10

5.1 En direction du public **10**

5.2 En direction de l'équipe d'animation **10**

6 OBJECTIFS ET DEMARCHES PEDAGOGIQUES 11

7 OBJECTIFS OPERATIONNELS 12

7.1 Le règlement intérieur **20**

Règlement intérieur des enfants **20**

7.2 La Responsabilité de l'Espace Mailiso **20**

8 CONSULTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE 21

1 Préambule

Le territoire d'intervention de l'Espace Mailiso Correspond aux 25 communes de la communauté de communes du pays de Conches soit environ 18646 habitants en 2017 (chiffres INSEE). Pour mettre en place ses actions, l'association s'appuie sur un Projet Social de Territoire (PST) élaboré à partir d'un diagnostic partagé avec différents partenaires. Cela lui permet de mettre en place des actions en adéquation avec les problématiques et les besoins du territoire. Par conséquent, pour ses quatre Accueils de Loisirs sans Hébergement (3 ALSH enfance et 1 ALSH jeunes), elle a développé une Projet éducatif s'appuyant sur ce PST. Le présent projet pédagogique décline le projet éducatif.

Les accueils de loisirs occupent une place importante dans les loisirs des enfants et des jeunes, ils répondent aux demandes d'accueil des familles.

Il s'agit de structures à l'écoute des enfants et des jeunes, aussi mettent elles en œuvre de façon organisée les moyens matériels et humains afin de concourir à leur bien-être, à leur épanouissement.

L'accueil de loisirs propose par ces activités le plaisir du jeu, la confrontation d'idées, la vie en groupe, la réalisation de projets, la découverte….. Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant et du jeune à côté de l'école et de la famille. En ce sens, il est avant tout un lieu d'accueil et de vie. L'accueil de loisirs contribue donc à la création d'un environnement éducatif autour des enfants et des jeunes du territoire. Aussi, l'Alsh participe-t-il à la co-éducation des enfants et/ou des jeunes.

Eduquer c'est, en fonction de l'idée que l'on a de l'être humain, créer les conditions nécessaires à l'existence et au développement des influences maitrisables qui paraissent les plus favorables à l'épanouissement de la personnalité. Eduquer suppose des actions diversifiées, réparties dans le temps et dans l'espace, actions dont la complémentarité et la convergence doivent être prévues, construites. La complexité d'un tel ensemble et sa nécessaire cohérence imposent la formulation d'un projet planifié à moyen, voire à long terme : le projet éducatif.

La pédagogie, c'est la combinaison des objectifs et des moyens nécessaires à l'action. Elle place l'animateur en position de créer et d'exploiter des situations concrètes de telle sorte que ce soit, avant tout, les influences éducatives souhaitées qui se développent au profit de l'individu ou des individus. Il ne peut y avoir d'action éducative sans pédagogie. Il est toutefois souligné que la pédagogie est liée à chaque situation, à chaque moment, à chaque groupe, voire à chaque individu. Si l'éducation implique des actions diversifiées liées entre elles, chacune de ces actions suppose un projet particulier adapté au temps de vie, et à la spécificité des enfants: le projet pédagogique.

2 Présentation de l'Alsh enfance du chêne au loup

- L'ALSH du chêne au loup se situe au sein de l'école maternelle du chêne au loup, rue Georges Clémenceau, à coté du pôle culturel, des gymnases, du stade et de la piscine. On y trouve, un dortoir, 3 salles d'activités, une salle d'accueil, 1 régie, un bureau-infirmerie, des sanitaires, une salle de restauration, une grande salle d'activités et une cour avec des jeux extérieurs. Une salle annexe « la maison du temps libre » se situe 8 rue du Bosc Thenney, à coté de l'école primaire Victor Hugo et de l'école maternelle Jules Ferry. On y trouve 2 salles d'activités manuelles, 1 grande salle, 1 régie/infirmerie, des sanitaires.

L'ALSH a un agrément pour accueillir 150 enfants (110 enfants au Chêne au Loup et 40 enfants à la maison du temps libre)

2.1 Le public

L'ALSH accueille les enfants âgés de 2 ans et demi à 12 ans, essentiellement de la Communauté de Communes du pays de Conches, mais il est également possible d'accueillir les enfants hors territoire.

L'ALSH est laïque, c'est-à-dire respectueux des convictions personnelles. Il s'interdit toute attache avec un parti politique ou une confession religieuse.

2.2 Les horaires d'accueil

- L'ALSH du Chêne au loup est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires de 8H45 à 17H15 (il est fermé aux vacances de Noël).
Un accueil le matin est proposé pour tous les enfants de 7H15 à 8H45 et le soir de 17H15 à 18H15.

Journée type ALSH CONCHES EN OUCHE:

7H15-8H45	Accueil du matin avec ateliers à disposition des enfants
8H45-9H15	Accueil des enfants dans leur salle, pointage des présences, ateliers à disposition des enfants
9H15-9H30	Ateliers à disposition des enfants, chant pour les plus petits
9H30-10H00	Jeux dans la cour
10H00-12H00	Activités par groupe selon le thème
11h30-12h30	Repas des enfants de 2+ à 5 ans les mercredis
12h15-13h15	Repas des enfants de 6 à 12 ans les mercredis
12H00-13H00	Repas de tous les enfants les vacances
13H00-13H45	Jeux dans la cour
13H00-14H45	Sieste pour les plus petits (réveil échelonné le mercredi)
13H45-15H00	Ateliers « temps calme » au choix des enfants
15H00-16H30	Activités par groupe selon le thème
16H30-17H00	Goûter et bilan de la journée avec les enfants
17H00-17H15	Accueil des parents et départ échelonné des enfants

17H15-18H15	Accueil du soir avec ateliers à disposition des enfants

2.3 L'équipe d'encadrement

L'équipe d'encadrement est composée de :

⇨ 1 directrice permanente (BPJEPS, PSC1)
⇨ Des animateurs selon l'effectif et suivant la législation en vigueur (1 animateur pour 8 enfants de 2,5 ans à 5 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans), (BAFA, BAFD, CAP petite enfance, PSC1, AFPS).
⇨ De plus, la coordinatrice du pôle animation est garant du projet de la structure, elle veille à ce titre à la cohérence des actions.

Rôle et fonctions du Directeur

⇨ Il est responsable de la gestion et du bon fonctionnement de la structure.
⇨ Il est garant de la mise en œuvre et du suivi du projet pédagogique.
⇨ Il a un rôle de formateur auprès des animateurs.
⇨ Il est un animateur à part entière.
⇨ Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
⇨ Il prépare et anime les réunions
⇨ Il gère le budget
⇨ Il a une fonction administrative
⇨ Il est référent vis-à-vis des enfants, des parents, des animateurs et des différents partenaires.
⇨ Il évalue, analyse et propose des réajustements.

Les 5 fonctions de l'animateur sont :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux pratiques sexuelles.

- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2.4 Les modalités de participation

Pour participer aux activités, les enfants doivent :

- être adhérents de l'Espace Mailiso
- avoir leur dossier administratif complet et à jour.
- ne pas être en situation d'impayé

La participation des familles dépend du quotient familial de celles-ci. Les inscriptions se font au trimestre concernant les mercredis, à la journée pour les vacances scolaires. Les enfants sont soumis à une adhésion annuelle de 5 €.

QUOTIENT FAMILIAL **GRILLE TARIFAIRE CAL**	TARIF JOURNEE (Repas compris 3.50 €)	TARIF SEMAINE €	TARIF HEURES €
- 250	5,12	22,00	0,19
251 à 340	6,05	26,00	0,30
341 à 430	6,99	31,00	0,41
431 à 550	7,92	36,00	0,52
551 à 630	8,86	41,00	0,63
631 à 750	9,79	46,00	0,74
751 à 840	10,73	50,00	0,85
841 à 960	11,66	55,00	0,96
961 à 1150	12,60	60,00	1,07
1151 à 1420	13,53	65,00	1,18
1421 à 1620	15,06	74,00	1,36
+ 1620	16,59	81,00	1,54
Hors communauté commune Majoration de 3€/jour			
Majoration demi-journée 1.50 €			

3 Les activités

Activités, programmes et /ou aux choix de l'enfant.

Pour profiter pleinement d'une activité, il est important que l'enfant y trouve du plaisir.

Il est possible aussi pour les enfants de ne « rien faire »

Nous proposons des activités thématiques afin que les enfants puissent s'inscrire dans des projets à plus long terme. Les mercredis nous avons fait le choix d'un thème à l'année où sont articulés différents sous thèmes en fonction de l'âge des enfants. Pour les vacances, il y a un thème pour chaque groupe sur la période de référence (mois ou quinzaine).

4 La vie quotidienne

Accueil du matin :

Les enfants sont accueillis pendant les vacances le matin de 7H15 à 8H45. Ils sont alors inscrits sur la fiche de présence. Pendant l'accueil, ils peuvent jouer selon leur choix dans les espaces aménagés.

Le rôle de l'animateur consiste à accueillir « pleinement » les enfants, et, les mettre dans des dispositions permettant de débuter la journée calmement et à leur rythme. Le lieu est organisé en jeux libres où l'enfant choisit son activité dans une atmosphère calme et reposante.

Un cahier de transmission permet de relayer les informations entre les parents et l'équipe d'animation, pour avoir une bonne communication avec les parents et au sein même de l'équipe.

L'animateur veille au respect des locaux et du matériel. Il doit également assurer les transmissions avec les parents. Ce temps informel permet aussi de les informer des projets en cours, de recueillir leurs observations et suggestions, de prendre contact avec les personnes ayant des connaissances et des compétences qu'elles auraient éventuellement envie de partager au sein de l'A.L.S.H. Par ailleurs, lors de ces échanges, peuvent être repérées certaines difficultés, familiales ou autres ; l'A.L.S.H. aura pour vocation d'orienter les familles vers les structures locales existantes.

Repas :

Le repas doit être pris comme un moment de convivialité, de calme et de détente. Par ailleurs, il est aussi un moment d'éducation à la santé, (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré, etc…). Les enfants sont tenus de goûter aux aliments afin de diversifier leurs habitudes alimentaires.

Goûter :

Le groupe d'enfants et les animateurs peuvent choisir l'endroit où ils veulent se retrouver (dehors, sur les aires à proximité, dans leur salle…). Si le groupe est à l'extérieur du centre, les animateurs doivent emporter le goûter. Ce temps est un moment de détente et de discussion avec les enfants.

Départ du soir : l'accueil des parents :

Les enfants partent du centre après les activités entre 17H et 17H15. Les animateurs vont accueillir chaque famille, leur rendre compte de la journée de l'enfant et leur permettre de disposer d'un ensemble d'informations sur le projet et le fonctionnement de la structure, tout ceci dans le but que les parents trouvent leur place et puissent poser leurs questions et exprimer leurs attentes ; c'est un moment important de discussion.

Les animateurs doivent être capables d'individualiser les bilans journaliers.

La confiance que les parents accordent à l'équipe est ainsi renforcée, ce qui permet d'aller plus loin dans les échanges, de susciter davantage d'intérêt pour la vie du centre et d'aboutir à une plus grande implication des parents dans les projets.

De 17H15 à 18H15, les enfants sont regroupés (quel que soit l'âge) soit dans la salle de garderie, soit dans la cour extérieure pour les accueils du soir. Il est proposé des jeux libres aux enfants.

Les animateurs qui assurent cet accueil effectuent le pointage des sorties et se rendent disponibles pour dialoguer avec les parents. Un cahier de transmission est mis en place afin de relayer aux parents les informations concernant les enfants de chaque groupe.

Les membres de l'équipe d'animation s'investissent dans la relation aux familles. L'enfant se sentira d'autant mieux dans la structure si ses parents s'y sentent accueillis et y trouvent leur place.

Rangement de L'A.L.S.H. :

L'A.L.S.H. doit être propre et ordonné après chaque activité. Le rangement est effectué par les enfants et les animateurs.

La régie et la cuisine sont des lieux d'usage collectif, ils doivent être rangés et nettoyés très régulièrement par tous.

Lorsque des ateliers durent plusieurs jours, le matériel peut rester en place pendant les vacances, à condition que le lieu reste propre et accessible. Les mercredis il est possible de le stocker proprement dans la régie.

Il est conseillé aux animateurs de mettre leurs objets de valeur dans le bureau de la directrice.

Sorties :

Les sorties sont toujours programmées.

Les animateurs doivent toujours informer la direction du lieu où ils se rendent.

A chaque sortie, les fiches sanitaires ainsi qu'une trousse à pharmacie sont indispensables. Cette dernière doit être préparée avant la sortie et vidée après celle-ci.

Il est important d'accorder une attention particulière à la surveillance dans les cars. Les places les plus proches des portes doivent être occupées par les animateurs.

Une liste avec les noms et prénoms des enfants est obligatoire.

Les animateurs doivent s'assurer que le chauffeur est apte à effectuer le trajet et doivent surveiller l'itinéraire qui est établi au préalable. Les animateurs doivent toujours connaître la route et l'adresse du lieu de sortie.

Il est obligatoire de respecter ou de faire respecter le nombre de places maximum autorisées.

Séjours courts :

Les déplacements se font en car ou en minibus.

Les courses sont faites par l'équipe de direction et livrées le 1er jour sur place (sauf pension complète).

Le matériel : les animateurs partent avec une malle pédagogique qui est inventoriée avant et après le retour du camp.

Le couchage : sous tentes ou sous tipis.

Les repas : les menus sont réalisés et supervisés avant de partir afin d'en vérifier l'équilibre alimentaire (sauf pension complète).

Les activités se font en fonction du milieu d'implantation des camps.

Le directeur informera à l'avance les animateurs sur la législation en vigueur s'appliquant à ce type de séjours et mettra à leur disposition le guide pratique des accueils collectifs de mineurs.

Les animateurs devront veiller au respect du matériel.

Hygiène :

Les différentes activités de la journée qui s'enchaînent (repas, manipulation de matières ou d'outils) nécessitent le lavage des mains régulier. L'animateur apprend à l'enfant à se laver les mains sans faire à sa place mais en l'accompagnant pour qu'il fasse lui-même.

L'hygiène, c'est aussi, à cet âge, être accompagné pour aller aux WC (de préférence avant le repas et le goûter) pour aider les petits à se déshabiller et à se rhabiller. Quand un enfant fait pipi dans la culotte, l'animateur ne fait pas état de cet événement qu'il passe sous silence afin d'éviter les moqueries du groupe. Des vêtements de change sont mis à disposition dans la régie. Les vêtements doivent être rapportés au centre après avoir été lavés.

Santé :

L'A.L.S.H. ne permet pas d'accueillir des enfants malades (forte fièvre et/ou contagieux). Il nous faudra être vigilant quant à l'état de santé de chaque enfant le matin. Une journée passée au centre dans un état de fébrilité, fatigue, n'est source de plaisir ni pour l'enfant, ni pour les autres enfants du groupe, ni pour les animateurs.

Les traitements médicaux sont autorisés uniquement avec un certificat médical daté.

Quand un enfant se blesse, l'animateur doit inscrire le nom, le prénom de l'enfant, les soins qu'on lui a appliqué, le motif de l'intervention sur le cahier d'infirmerie en ayant pris soin de consulter sa fiche sanitaire.

Si l'incident est grave, le responsable du centre se charge des démarches à entreprendre. Il prévient les parents. Il est interdit à l'équipe de transporter un enfant blessé.

L'infirmerie se situe dans le bureau de la directrice.

Le soleil, la chaleur sont deux éléments à ne pas oublier au cours des mois d'été dans l'organisation des activités. Le port du chapeau peut être indispensable, ainsi que de penser à désaltérer fréquemment les enfants et à leur mettre de la crème solaire.

Il est évident que la drogue et l'alcool sont interdits sur l'A.L.S.H. La cigarette est également interdite en présence des enfants.

Les régimes alimentaires sont pris en considération. En cas de régime particulier, le menu sera différent pour les enfants concernés. La direction doit impérativement en être informée dès l'inscription et la remise des fiches sanitaires, un PAI est obligatoire.

5 Circulation de l'information

5.1 En direction du public

- ⇨ Toutes les informations relatives à la vie de l'association son diffusées à travers le site web (www.espacemailiso.net) de l'Espace Mailiso.
- ⇨ Avant chaque période d'inscription, un mail est envoyé à tous les adhérents de l'Espace Mailiso. L'information est diffusée sur le site web (www.espacemailiso.net) ainsi que sur la page Facebook de l'ALSH (Sandrine espace Mailiso).

5.2 En direction de l'équipe d'animation

- ⇨ Chaque membre de l'équipe d'animation permanente de l'Espace Mailiso dispose d'une adresse mail ainsi que d'un agenda partagé, ce qui permet une communication simple et efficace et de connaître les disponibilités de chacun.
- ⇨ Deux réunions sont organisées dans l'année entre l'équipe d'animation et la directrice afin de travailler sur la pédagogie.
- ⇨ Une journée pédagogique est organisée dans l'année afin de travailler avec tous les salariés des ALSH de l'Espace Mailiso.
- ⇨ Les directeurs des différents ALSH sont amenés à formaliser des temps de rencontre pour l'élaboration de projets transversaux.

- ⇨ Avant chaque session vacances et mercredis, une réunion de préparation du programme d'activités et à la fin de celle-ci une réunion de bilan et d'évaluation sont proposées.

- ⇨ Une fois par mois, une réunion d'animation est organisée où tous les directeurs des différents ALSH de l'Espace Mailiso sont présents.

6 Objectifs et démarches Pédagogiques

1- S'engager dans la co-éducation :

« S'engager dans une démarche éducative commune aux différents acteurs qui participent à la construction/au développement de l'enfant/du jeune ».

2- Promouvoir l'émancipation citoyenne :

« Encourager le cheminement du jeune citoyen dans son autonomie, sa vie future à prendre conscience de ses droits, devoirs et libertés par la réflexion et l'expression et lui permettre de faire des choix éclairés ».

3- Valoriser les compétences des enfants et des jeunes :

« Cultiver l'épanouissement des enfants en les rendant acteurs et en les valorisant dans leurs idées et initiatives ».

4- Agir pour l'égalité et la solidarité :

« Travailler ensemble et défendre les valeurs universelles, être tolérant, bienveillant, respecter/soutenir/entraider/partager et veiller à l'inclusion et l'acceptation de tous sans aucunes différences ».

7 Objectifs Opérationnels

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Effets attendus	Indicateurs d'évaluation
S'engager dans une démarche éducative commune aux différents acteurs qui participent à la construction/au développement de l'enfant/du jeune	Développer un climat de confiance entre les parents, la structure et l'enfant/jeune • En instaurant un cadre sécurisant • En créant un lien de confiance entre les enfants et l'équipe d'animation • En étant à l'écoute et en se rendant disponible	**Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les parents** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de Communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des enfants en confiance ➢ Une coéducation pour les bien être des enfants ➢ Mise en œuvre de temps de rencontre conviviaux avec les enfants	➢ Retour des parents à l'oral ➢ Bilan des enfants ➢ Bilan d'équipe sur le relationnel
	Instaurer des temps de rencontre et d'échanges avec les parents et les agents de l'éducation nationale • En prenant contact avec les écoles où sont scolarisés les enfants avec l'accord famille • En proposant des temps de rencontre entre école, parent et autres acteurs en faveur des enfants	**Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les parents** ➢ **Les écoles** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de Communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des solutions apportées collectivement ➢ Une prise en charge adaptée à chaque situation.	➢ Nombre de situations partagées. ➢ Bilan avec les parents et les professionnels
	Faciliter la communication entre acteurs éducatifs sur des situations problématiques • En instaurant des temps de rencontre entre acteurs éducatifs (accord et	**Moyens humains :** ➢ **Les parents** ➢ **Les écoles** ➢ **Les animateurs**	➢ Des informations échangées ➢ Des animateurs qui s'adaptent à chaque situation.	➢ Bilan avec les professionnels ➢ Nombre de situations partagées.

	participation parents) Diversifier l'ouverture sur l'extérieur • En travaillant en lien avec les acteurs locaux (ludothèque, fablab, micro folie, EHPAD, ….) • En proposant des sorties culturelles et artistiques • En développant des projets artistiques et culturels	**Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de Communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso** **Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les partenaires** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** ➢ **Structures partenaires** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de Communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso** ➢ **Partenaires**	➢ Des enfants créatifs et imaginatifs ➢ Des enfants ouverts et curieux ➢ Des enfants qui partagent des moments de convivialité ➢ Des enfants qui connaissent mieux les ressources de leur territoire	➢ Participation des parents ➢ Nombre et nature des partenariats ➢ Nombre et nature des séances ➢ Nombre de participants ➢ Bilan des actions partenariales

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
Encourager le cheminement du jeune citoyen dans son autonomie, sa vie future à prendre conscience de ses droits, devoirs et libertés par la réflexion et l'expression et lui permettre de faire des choix éclairés	Permettre aux enfants et aux jeunes de prendre des initiatives • En les faisant participer à la vie quotidienne du centre • En leur donnant le choix • En les laissant faire des erreurs	**Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des enfants acteurs de leurs journées ➢ Des enfants force de proposition ➢ Des enfants plus autonomes	➢ Analyse des outils d'évaluation avec les enfants ➢ Bilan d'équipe
	Favoriser la réflexion, l'échange d'idées entre enfants/jeunes • En mettant en place des temps et lieux d'expression • En animant des débats sur des sujets d'actualité	**Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des enfants qui échangent ➢ Des enfants curieux de l'actualité et qui développent leur esprits critique	➢ Nombre de temps d'échange ➢ Nombre de participants ➢ Bilan avec les enfants ➢ Bilan équipe
	Favoriser l'implication et l'engagement citoyen des enfants et des	**Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :**	➢ Des enfants ouverts et responsables ➢ Des enfants sensibles aux valeurs de la république	➢ Nombre de projets ➢ Nombre de participants ➢ Bilan équipe

	jeunes • En les responsabilisant dans l'organisation et la vie du centre • En proposant des projets citoyens sur les droits, devoirs, liberté, discriminations, …	➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**		

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
Cultiver l'épanouissement des enfants en les rendant acteurs en les valorisant dans leurs idées et initiatives	Valoriser les enfants/jeunes sur les aspects positifs/points forts • En les encourageant • En soulignant/soutenant les progrès • En valorisant leurs idées	**Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les parents** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des enfants plus confiants ➢ Des enfants force de propositions	➢ Bilan des équipes ➢ Bilan avec les enfants sur les progrès réalisés

	Favoriser l'éducation par les pairs • En leur permettant d'initier leurs pairs à leur passion/talent • En favorisant la coopération	**Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des enfants valorisés dans leurs compétences ➢ Des enfants qui s'entraident	➢ Bilan des équipes ➢ Analyse des outils d'évaluations
	Développer les CPS des enfants/des jeunes • En leur faisant prendre conscience de leur état émotionnel • En proposant des projets/activités permettant aux enfants de prendre confiance en eux • En veillant à ce que les enfants communiquent de manière respectueuse entre eux	**Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les animateurs** ➢ **Les partenaires (promotion santé Normandie)** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des enfants à l'écoute ➢ Des enfants en prise de conscience de leurs émotions ➢ Des enfants capables d'exprimer et de gérer leurs émotions ➢ Des enfants respectueux ➢ Des enfants plus confiants	➢ Bilan des équipes ➢ Analyse des outils d'évaluation ➢ Echanges avec les partenaires

	Accompagner les enfants/jeunes à être force de proposition sur la vie du centre • En prenant en compte leurs idées et envies • En les laissant prendre des décisions	**Moyens humains :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des enfants acteurs de leurs journées ➢ Des enfants plus autonomes	➢ Analyse des outils d'évaluation ➢ Bilan des équipes

Objectifs Pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens	Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
Travailler ensemble et défendre les valeurs universelles, être tolérant, bienveillant, respecter/soutenir/ s'entraider/partager et veiller à l'inclusion et l'acceptation de tous sans aucunes différences	Faire preuve de respect mutuel • En montrant l'exemple • En établissant des règles de vie • En favorisant la tolérance et le dialogue	**Moyens humain :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les parents** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des enfants sensibilisés à la citoyenneté ➢ Des enfants qui se respectent ➢ Une cohésion de groupe et voir à l'échelle de l'ALSH	➢ Analyse des outils d'évaluation ➢ Bilan des équipes
	Partager des valeurs communes	**Moyens humain :** ➢ **Les enfants**	➢ Des enfants en	➢ Analyse des outils d'évaluation

	• En les définissants • En travaillant sur celles qui leurs tiennent à cœur	➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	cohésion ➢ Des enfants sereins	➢ Bilan des équipes
	Favoriser et valoriser le vivre ensemble et l'entraide • En prenant en compte les besoins et rythmes de chacun • En développant les coopérations	**Moyens humain :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les animateurs** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF** ➢ **Espace Mailiso**	➢ Des enfants bienveillants ➢ Des enfants qui entretiennent des relations sereines ➢ Des enfants plus épanouis	➢ Analyse des outils d'évaluation ➢ Bilan des équipes
	Prendre en compte les différences et favoriser l'inclusion de tous • En adaptant les activités à l'âge et aux capacités des enfants • En les sensibilisant à la fraternité • En luttant contre les discriminations	**Moyens humain :** ➢ **Les enfants** ➢ **Les parents** ➢ **Les animateurs** ➢ **Les partenaires sociaux** **Moyens matériel :** ➢ **ALSH CAL** **Moyens financiers :** ➢ **Communauté de communes** ➢ **CAF**	➢ Des enfants tolérants et bienveillants ➢ Des enfants ouverts ➢ Des enfants empathiques	➢ Analyse des outils d'évaluation ➢ Bilan des équipes

		➢ **Espace Mailiso**		

7.1 Le règlement intérieur

Règlement intérieur des enfants

- Respecter les consignes données par les animateurs
- Respecter la loi française
- Respecter toutes personnes : enfants, jeunes, adultes, ce qui signifie : avoir une attitude correcte tant dans la façon de parler que de se comporter.
- Respecter le matériel mis à disposition et les locaux.

Règlement intérieur des animateurs

- Etre à l'écoute des enfants, être disponible pour l'enfant et les parents.
- Donner des repères fixes et sécurisants aux enfants.
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.
- Etre en cohérence avec ses propos.
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Etre vigilant à « l'affectif » avec les enfants.
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.
- Savoir gérer sa journée.
- Etre responsable.
- Etre force de propositions.
- Etre garant du projet pédagogique.
- Respecter la loi.
- La consommation d'alcool et/ou de drogue sont interdites.
- La cigarette est autorisée en dehors des locaux et hors de la présence des enfants.

Règlement intérieur des parents

- Respecter les horaires et le fonctionnement des lieux.
- Régler les factures.

En cas de non respect de ces règles, des sanctions pourront être appliquées selon la nature et la gravité de la faute commise. L'Espace Mailiso se réserve le droit de refuser la participation de l'enfant.

7.2 La Responsabilité de l'Espace Mailiso

La responsabilité de l'Espace Mailiso est engagée à partir de la prise en charge de l'enfant par un animateur et prend fin à l'heure de départ de celui-ci. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant a bien été pris en charge par un animateur. L'autorisation

de droit à l'image doit être complétée pour chaque enfant, l'Espace Mailiso doit s'assurer d'avoir l'accord des parents avant toute diffusion.

8 Consultation du projet pédagogique

Le projet pédagogique est communiqué aux familles via le portail Web de l'Espace Mailiso. Pour les familles ne disposant pas de connexion à internet, il est possible d'obtenir une copie de celui-ci sur simple demande auprès de l'équipe d'animation ou de le consulter dans la structure.